

MARCHIN

# Des clous déversés sur le trajet du Rallye-Sprint

Les organisateurs et les spectateurs en ont ramassé près de 2 kg !

**I**ls auraient pu faire de gros dégâts, heureusement, ils ont été repérés à temps. Dimanche, plus d'1,5 kg de clous ont été déversés sur le trajet de la spéciale d'Ereffe. Ils ont été ramassés par le président du club et par les spectateurs juste avant le passage des voitures. Une plainte a été déposée auprès de la police du Condroz.

« Nous les avons repérés à cause d'une sortie route qui s'était produite un peu plus tôt, introduit Jean-Marc Legrand, le président du Marchin Automobile Club organisateur du Rallye-Sprint. Heureusement !, car ils auraient pu provoquer de gros dégâts. Il s'agit de clous de couvreur de 20 mm, dont la pointe se tourne vers le haut. Si un concurrent roulait dessus, il y

**Il s'agit de clous de couvreur dont la pointe se tourne vers le haut**

avait de gros risques pour qu'il crève et se retrouve dans le décor. » Jean-Marc Legrand s'est donc précipité pour les ramasser avant le passage des concu-



Jean-Marc Legrand, le président du Marchin Automobile Club. © D.R.

rents. « J'en ai amassé au moins 1,5 kg que j'ai mis dans ma camionnette. Les spectateurs en ont aussi emporté. »

Il a ensuite déposé plainte auprès de la police du Condroz. « Une enquête est en cours. Une personne au comportement suspect a été repérée en train de prendre la fuite. » commente-t-il.

Selon lui, l'acte de malveillance n'a sans doute pas été commis par des riverains anti-rallye : « Il y a très peu d'habitations à cet

endroit, et puis, globalement, j'ai été interpellé pas très peu de personnes opposées au rallye. J'ai reçu un seul coup de fil d'une mécontente. »

**UN CONCURRENT SOUFFRE D'UNE TRIPLE FRACTURE**

Si les clous n'ont pas causé de sortie de route, le rallye déplore tout de même un blessé : Yves Jamar.

Il a effectué une sortie de route au volant de sa Peugeot 309 lors de la spéciale d'Ereffe

« mais ce n'était pas à l'endroit où les clous ont été déversés » précise le président. Il souffre d'une triple fracture au niveau de la jambe.

Globalement, Jean-Marc Legrand se dit cependant satisfait du déroulement du Rallye-Sprint.

« Malgré le mauvais temps, le public a répondu présent. Outre le problème des clous,

**« Une personne au comportement suspect a été repérée en train de prendre la fuite »**

Jean-Marc Legrand

un riverain nous a contactés parce que sa barrière était défoncée, mais nous sommes assurés et nous allons la remplacer... Même si ce n'est pas facile, ce n'est pas ces incidents qui vont nous décourager d'organiser le rallye l'année prochaine... »

AURÉLIE BOUCHAT

LIÈGE - MAISON DU PEKET

## Les poursuites contre les Sorgic sont recevables

La juge a rendu une partie de son jugement dans le dossier des frères Anthony et Grégory Sorgic, englués dans un important dossier de fraude sociale au départ de la Maison du Peket et de toutes ses dépendances. L'auditorat du travail les soupçonne d'avoir, notamment, sous-payé ses étudiantes et d'avoir ainsi éludé une série de cotisations sociales durant plusieurs années et d'avoir payé plusieurs personnes gravitant à la « Maison du Peket » au noir.

Initialement programmé en septembre, le jugement a été prononcé jeudi dernier, alors qu'il n'y avait pas un chat au palais de justice de Liège. Les frères Sorgic, les avocats et les parties civiles n'étaient d'ailleurs pas présents.

**UN JUGEMENT PARTIEL**

Et pour cause, il s'agit d'un jugement plus que partiel. La juge ne s'est ainsi pas prononcée sur le fond du dossier mais plutôt sur la forme. En effet, l'avocate des frères Sorgic, M<sup>me</sup> Bernadette Sybille, avait plaidé, le 3 juin dernier, l'irrecevabilité des poursuites.

À l'audience, l'avocate liégeoise disait ceci : « Je me plains rarement de l'enquête mais ici, je trouve que l'on a travaillé essentiellement à des charges et pas à décharge. L'enquêteur a retenu tout ce qui accusait mes clients et il a « oublié » de retenir les éléments en leur faveur. Le 25 avril dernier, je recevais encore des éléments dont je n'avais jamais eu connaissance. Cette accumulation de « petites choses » désagréables me pousse à plaider l'irrecevabilité des poursuites. »

Dans son jugement rendu jeudi, la juge déclarait que les poursuites étaient recevables. La même juge ordonnait également que les inspecteurs sociaux établissent de nouveaux calculs relatifs aux



Grégory et Anthony. © TVA

montants éludés par les frères Sorgic car ceux initialement proposés — et qui faisaient état de 130.000 € d'arriérés, ne paraissaient pas d'une fiabilité à toutes épreuves. « Le calcul réalisé ne tient absolument pas la route », tempérait M<sup>me</sup> Sybille. « Si vous estimez les poursuites recevables, mes clients sont d'accord de payer s'il existe des arriérés. Mais il faut leur expliquer un calcul correct et ici, ce n'est manifestement pas le cas. Le calcul des arriérés reprend une base de 8€ de l'heure pour chaque étudiante qui travaillait à la Maison du Peket. Or, certaines des filles percevaient 8,5€ ou 9€ de l'heure. Donc, le calcul des arriérés est faux. Dans ce dossier, tout n'a pas été effectué et si on évoque des arriérés de salaire, il faut savoir de quoi on parle exactement. Sur cette prévention, je demande des acquittements pour mes clients. Si vous ne me suivez pas dans mon raisonnement, je sollicite, alors, la désignation d'un contre-expert afin de déterminer le montant des arriérés car entre 130.000€ et 10.000€, il existe une large différence et si mes clients sont d'accord de payer, ils veulent être certains du calcul. »

Les poursuites à l'encontre des Sorgic sont jugées recevables et des inspecteurs sociaux planchent sur de nouvelles estimations des sommes dues par les frères. ●

ARNAUD BISSCHOP

PRÈS DU RECPARC

## Un camion sur le flanc à hauteur du rond-point de Saint-Georges

Ce lundi, vers 10 heures, un camion s'est renversé sur le flanc à hauteur du rond-point de Saint-Georges, à proximité de la sortie d'autoroute. Le camionneur, seul en cause, transportait des déchets d'incinérateurs d'hôpitaux du Mont-Godinne vers Agricompost, lorsqu'il a perdu le contrôle de son véhicule dans le giratoire. Le camion s'est renversé sur le flanc. Le conducteur, blessé, a été conduit à la clinique de l'Espérance, il souffrirait d'un bras cassé.

Le contenu du conteneur a légèrement versé dans le bas-côté. Le dépanneur Boesmans est intervenu sur place pour remorquer le camion. À l'aide d'un bulldozer du



À proximité de la sortie d'autoroute. © L.M.

dépanneur, la société a récupéré le contenu du conteneur couché et l'a placé dans un autre. Elle a ensuite nettoyé la chaussée.

La nationale a été fermée à la circulation jusque 12h15. La police Meuse-Hesbaye a constaté. ●

A.G.

ENGIS

## Un corps sans vie retrouvé le long des voies ferrées

Le corps sans vie d'un homme âgé de 57 ans (né en 1962) été découvert ce dimanche soir aux alentours de 20h30 à hauteur de l'usine Prayon en Engis le long de la ligne ferroviaire, qui relie Liège-Guillemins à Namur. Un habitant vivant à proximité a fait la terrible découverte et a ensuite donné l'alerte aux pompiers.

« Le décès n'est pas suspect. Il s'agirait d'une mort naturelle. Aucun conducteur n'a signalé avoir heurté une personne. Le corps se trouvait là depuis minimum 48 heures », précise Catherine Colligon, porte-parole du parquet de Liège.

Le trafic ferroviaire a été interrompu jusqu'à 1h30 du matin

dans la nuit de dimanche à lundi. Un périmètre de sécurité a été installé aux abords de la ligne. « Des navettes ont été mises à disposition pour les voyageurs entre Flémalle-Haute et Hermalle-Sous-Huy », signale Frédéric Sacré, porte-parole d'Infrabel.

Le trafic ferroviaire est revenu à la normale ce lundi. ●



Près de l'usine Prayon. © GSV

WAREMME

## Une dame âgée ligotée chez elle

Vendredi, un vol avec violence a été commis à Waremme. Une dame âgée a été prise pour cible par des malfaîtres alors que son mari s'était absenté un court instant du domicile. Ils ont sonné à la porte et la Waremmeuse est allée ouvrir, ils l'ont alors ligotée pour faciliter le vol de deux bagues. La dame n'est a priori pas blessée. Une enquête est en cours par la zone de police de Hesbaye. ●

OURTHE-AMBLÈVE - MOBILITÉ

## Les lignes SNCB 42 et 43 à nouveau menacées

On pensait les lignes ferroviaires 42 (Rivage-Gouvry) et 43 (Liège-Marloie) définitivement sauvées après l'annonce faite par la SNCB d'en accroître la fréquence dès 2020. Mais une note interne à Infrabel, dévoilée par l'Echo, vient de semer le trouble. Dans cette note, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire met en effet en balance la survie de 12 lignes secondaires wallonnes, qu'elle pourrait supprimer si le futur gouvernement fédéral ne revoit pas sa dotation à la hausse. Et parmi ces potentielles victimes, on

retrouve, à nouveau, les lignes 42 et 43. Paradoxal, n'est-il pas ?

Pas tant que ça. Si la SNCB est chargée de l'offre en matière de transport, Infrabel se charge quant à elle de l'infrastructure ferroviaire. Deux missions complémentaires donc, mais avec des contraintes différentes selon l'un ou l'autre opérateur. Or, dans le cas présent, si la SNCB a inscrit dans les priorités de son plan de transport 2020-2023 le passage à une fréquence horaire, au minimum, de plusieurs lignes, Infrabel es-

time quant à elle qu'elle n'aura plus les moyens d'entretenir toutes ces lignes. D'où la menace de fermeture, qualifiée par Infrabel de simple document de travail dans le cadre des négociations à venir avec le gouvernement fédéral.

**VERROU LÉGAL**

Info ou intox ? Dans le doute, de nombreux élus, tous partis confondus, sont déjà montés au créneau pour défendre ces lignes plus rurales. Vanessa Matz, la députée fédérale cdH aqualienne, est toutefois relati-

vement confiante : « Un verrou légal existe, précise-t-elle. Un article de la nouvelle loi ferroviaire interdit toute suppression de ligne, mais cela démontre quand même qu'il est indispensable qu'Infrabel soit autour de la table au moment des discussions sur le plan de transport de la SNCB, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. »

Toujours est-il que, vu cet article de la loi ferroviaire, Infrabel ne devrait pas être en mesure de supprimer ces lignes, même si elle le désire. Mais en mettant en évidence les diffi-

cultés qu'elle rencontre pour mener à bien ses missions, elle prépare déjà les membres du futur gouvernement à ses demandes de financement supplémentaire. « Et Infrabel a raison de demander des moyens en plus, continue Mme Matz, parce qu'elle a souffert d'un désinvestissement important. » Quoi qu'il arrive, on devrait de toute façon y voir plus clair dans les prochains mois, le nouveau plan de transport de la SNCB devant être validé pour mars prochain. ●

GEOFFREY WOLFF

SAINT-GEORGES

## Accident entre un chariot élévateur et une voiture

La police de la zone Meuse-Hesbaye a été contactée ce lundi vers 8h48 pour un accident survenu un peu plus tôt entre un chariot élévateur et une voiture, rue Mallieue à Saint-Georges-sur-Meuse. Les circonstances de cette collision ne sont pas connues. Il n'y a pas eu de blessé et un constat à l'amiable a été rédigé. ●